



Orvault, le 10 février 2000.

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire

Le vendredi 18 février 2000 les copropriétaires de l'association syndicale libre du Bois Raguenet Village Phénix se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Rapport moral et financier de l'exercice 1999 ;
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice 1999 ;
- ▶ Réfection des allées pédestres ;
- ▶ Gestion des espaces verts Phénix ;
- ▶ Présentation du budget 2000 (Fédération et Phénix) et vote de décision ;
- ▶ Renouvellement du bureau ;
- ▶ Questions diverses.

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents, tant en leur nom que comme mandataire

A 20h45, le quorum étant atteint avec 57 lots représentés, la séance est déclarée ouverte et l'ordre du jour est abordé.

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

En 1999, le bureau s'est essentiellement penché sur les problèmes de drainage et de réfection des allées pédestres des espaces verts. Ce sujet sera abordé en deuxième point.

Concernant le rapport financier, madame Eveillard fait remarquer qu'une cotisation n'a pas été réglée. Les propriétaires en question auraient mis leur maison en vente. Une action devra être entreprise auprès des mandataires de la vente afin de récupérer cette cotisation non payée.

La provision pour travaux d'élagage n'a pas été engagée en 1999.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

REFECTION DES ALLEES PEDESTRES

Monsieur Maltaveme (32 rue du puisatier) nous signale que son jardin est inondé et qu'il n'est pas le seul à être dans ce cas.

Monsieur Sarraméa invite les personnes concernées à le contacter afin de trouver une solution avec Monsieur Talbourdel.

Après débat au sein de l'assemblée, il est décidé d'engager des travaux de drainage et de réfection des allées pédestres sur 3 zones prioritaires, dans un premier temps :

1^{ère} zone : de mitoyenneté avec la propriété de Monsieur Talbourdel (du 24 rue du puisatier au 44 rue du puisatier)

2^{ème} zone : espaces verts situé entre la rue du puisatier (du n°1 au n°7) et la rue des rémouleurs (du n° 2 au n° 14)

3^{ème} zone : chemin derrière les numéros impairs de la rue des rémouleurs.

Le bureau établira un état des lieux (qui a déjà été fait par moi-même et monsieur Clément) fera établir des devis .

Il est fait appel à des volontaires pour recevoir les entreprises et coordonner le chantier.

GESTION DES ESPACES VERTS

Le jardinier n'est plus en mesure d'assurer l'entretien des haies des noisetiers et d'aubépines (dénomination des haies à vérifier).

3 solutions sont envisagées :

- appel à un élagueur
- arracher les haies
- entretien des haies par les propriétaires mitoyens de ces haies, à hauteur « d'homme ».

Cette dernière solution est retenue par l'assemblée.

Il est rappelé que le jardinier n'a pas la charge de ramasser les déchets de taille de haies individuelles.

Elagage : des arbres seraient à élaguer le long du chemin pédestre situé derrière les numéros impairs de la rue des rémouleurs.

Abattage : de bouleaux au fond de la rue du bourrelier.

L'**eucalyptus** situé derrière chez monsieur et madame Deroff (27 rue du puisatier) serait à couper. Le problème sera vu avec monsieur Schwaab.

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2000 DE LA FEDERATION ET DE PHENIX

Madame Collet demande pourquoi il n'y a pas de reprise de provision sur le budget 2000 de la Fédération.

Madame Coppin explique que le conseil syndical de la Fédération a voté un budget de 200000F pour l'extension du local du jardinier. 73000 F seront repris sur les amortissements du local. Pour financer les 127000F restant 2 solutions étaient envisagées :

- Faire un appel de fonds sur l'exercice 2000 (dans ce cas il y aurait eu comme les années précédentes une reprise de provision d'un montant total de 80000F pour l'ensemble du Bois Raguenet) ;
- Préléver les 127000F sur les liquidités de la Fédération, résolution qui a été votée lors de l'assemblée générale du conseil syndical.

Budget Phénix : la provision pour travaux de réfection des allées pédestres passe de 25000F à 45000F. Par conséquent les cotisations passent de 700F à **900F**.

Ce document vaut APPEL DE COTISATION .

La date limite de réception des cotisations est fixée au 21 AVRIL 2000.

Le budget est voté l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Sont démissionnaires : Mesdames Coppin et Clément ;

Se représentent : Monsieur Sarraméa et madame Eveillard ;

Se présentent : Madame Le Rhum-Martin et monsieur Maltaverne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.